

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392

23 février 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| 9REN Holding | 18803 | FR Solar Luxco (3) | 18803 |
| Acadia Capital Holding S.A. | 18809 | Getex S.A. | 18772 |
| Acta | 18808 | G. Investments S.A. | 18774 |
| Adria Invest Holding S.A. | 18771 | Heden S.A. | 18773 |
| AIM Services S.à r.l. | 18797 | John Deere Funding S.A. | 18798 |
| Alur Constructions S.A. | 18773 | Krakatau S.A., Société de gestion de patri- moine familial | 18775 |
| Amazon Insurance S.à r.l. | 18775 | Lincoln Capital S.A. | 18811 |
| Areoto S.A. | 18774 | Luxab S.A. | 18790 |
| ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A. | 18796 | Maelstrom S.A. | 18808 |
| Audubon Europe S.à r.l. | 18771 | Makweti Investments S.A. | 18770 |
| Avanza Beta S.à r.l. | 18792 | Makweti Investments S.A. | 18771 |
| Aviation Investments S.A. | 18787 | Marcom House S.A. | 18774 |
| Bakoua Invest S.A. | 18787 | Mascagni S.A. | 18772 |
| Balteire | 18770 | MedVest | 18799 |
| Beluga | 18805 | Méridel Holding | 18771 |
| Beluga Holding | 18805 | Morgan Stanley Lyra S.à r.l. | 18799 |
| Britannia Capital Holding S.A. | 18814 | Morgan Stanley Ursa S.à r.l. | 18802 |
| Carles S.A. | 18770 | Multinational Automated Clearing House S.à r.l. | 18816 |
| Concise Holding S.A. | 18772 | Omega Pearl Finance S.A. | 18787 |
| Concise Holding S.A. | 18770 | Polypecu S.A. | 18816 |
| Dival S.A. | 18774 | RXDirect Technologies S.A. Holding | 18795 |
| EU Art S.A. | 18772 | Santa Luçia S.A. | 18802 |
| Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A. | 18785 | Satul S.A. | 18803 |
| Eurojet Aircraft Leasing S.A. | 18785 | Société Financière Castor Holding S.A. .. | 18786 |
| Euronord S.A. | 18790 | Sonaka S.A. | 18775 |
| European Enterprises Consulting S.A. ... | 18773 | Stella Jones Industrial S.A. | 18773 |
| Famille Patrimoine et Associés S.A. | 18795 | Stonehenge Participations S.A. | 18786 |
| Finholding Participations S.A. | 18791 | Valex Holding S.A. | 18794 |
| Finholding S.A. | 18785 | Valex Trading S.A. | 18795 |
| Finpharma S.A. | 18792 | Vodafone International 1 Sàrl | 18791 |
| Fixoset S.A. | 18786 | WP Roaming II S.A. | 18791 |
| Francono | 18787 | | |

Makweti Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.641.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société anonyme, Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2009017693/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10243. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Concise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 53.328.

Les rapports et comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009017702/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09944. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Balteire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.052.350,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017704/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09691. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Carles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.690.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017717/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08737. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Makweti Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.641.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société anonyme, Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2009017694/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10245. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Adria Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 49.824.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009017700/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09647. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Audubon Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 88.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017714/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08568. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Méridel Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009017852/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08792. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Getex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société anonyme, Luxembourg
Cabinet d'experts comptables
Signature

Référence de publication: 2009017695/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10239. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Concise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 53.328.

Les rapports et comptes annuels pour l'exercice clôture au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017701/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10445. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

EU Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 94.895.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017718/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09715. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Mascagni S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2009017850/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08802. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Heden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 45.594.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société anonyme, Luxembourg
Cabinet d'experts comptables
Signature

Référence de publication: 2009017697/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10238. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Alur Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 121.052.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009017709/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10229. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

E.E.C. S.A., European Enterprises Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017854/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08790. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Stella Jones Industrial S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 6.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009017851/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08797. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 49.022.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société anonyme, Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2009017699/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10234. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Marcom House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 104.443.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017716/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08747. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Dival S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009017856/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08805. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Areoto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 82.260.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2008 que Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur a été élu à la fonction de président du conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009018061/5878/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Sonaka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2009017857/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08796. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Amazon Insurance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 60.688.

Extrait des résolutions prises par l'Associée unique le 6 novembre 2008

Première Résolution

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Antoine Weiler, demeurant à L-7260 Bereldange, 27, rue Pierre Krier, comme gérant technique de la société Amazon Insurance S.A.R.L., intervenue le 26 septembre 2008 avec effet immédiat.

L'associée unique prend acte de la démission comme gérants administratifs de la société Amazon Insurance S.A.R.L. de Messieurs:

- Tony Moelants, demeurant à B-2110 Wijnegem, 110, Schoolstraat, démission intervenue le 1^{er} août 2007 avec effet immédiat.

- Etienne Defraigne, demeurant à B-2550 Kontich, 8A, Groene Wandeling, démission intervenue le 6 août 2007 avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'associée unique procède à la nomination des gérants suivants pour la société Amazon Insurance S.A.R.L., à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lucien Maes, demeurant à L-6944 Niederanven, 8, Laangwiss, comme gérant technique de la société.

Lucien MAES
Gérant technique

Référence de publication: 2009017942/1319/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Krakatau S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.417.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the 19th day of December.
Before us Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Merapi Limited, a limited liability company, having its registered office at Third Floor, Zephyr House, P.O. Box 715, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with registrar of Cayman Islands under number 220885, here represented by Mrs. Catherine Messang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 19 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a public limited liability company (société anonyme), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular (i) the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law") and (ii) the law dated 11 May 2007 relating to the creation of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) (the "SPF Law"), as well as by the articles of association (the "Articles"),

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Kakatau S.A., Société de gestion de patrimoine familial"

Article 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of sole director (administrateur unique) or in case of plurality of directors by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

5.5. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 6. Capital, Shares and Share certificates.

6.1. Subscribed Capital

6.1.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one Thousand Euros) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares all with a par value of EUR 1.- (one Euro) per share.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (actionnaire unique) in the meaning of Article 23 (1) of the Law.

6.2. Modification of Share Capital

The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 67-1 of the Law.

6.3. Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Registration of Shares

6.5.1. The shares shall be bearer or in registered form at the choice of the sole shareholder, or by a decision of the shareholders.

6.5.2. The shares which are in the registered form shall be recorded in a shareholders' register, with the indication of the number of shares held by each shareholders in accordance with Article 39 of the Law.

6.5.3. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

6.5.4. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders.

6.6. Transfer of Shares

Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

6.7. Eligible Investors

The Company shall allocate its shares to eligible investors in the meaning of Article 3 SPF Law, i.e.:

- either to natural persons acting within the management of their private patrimony, or
- patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons, or,
- intermediaries acting for the account of the aforementioned investors.

Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted at the listing of a stock exchange.

Art. 7. Management.

7.1. Board of Directors

7.1.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company.

7.1.2. In the case the Company is a one man company, the board of directors may be composed by a sole director until the subscription of a new shareholder in the share capital of the Company.

7.1.3. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

7.1.4. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.5. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

7.1.6. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2. Powers

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

7.3. Delegation

7.3.1. The board of directors may delegate with prior consent of the general meeting of shareholders his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not to be a member of the board of director.

7.3.2. When the board of directors delegate its powers to one of its members, such member shall be called the managing director.

7.3.3. The board of directors shall determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.3.4. The board of directors shall remain liable of the acts performed by the agent(s) pursuant to Article 59 of the Law.

7.4. Representation and Signatory Power

The Company will be bound by the joint signature of two directors, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

7.5. Procedures of meeting of the board of directors

7.5.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

7.5.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

7.5.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.5.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

7.5.6 In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

7.5.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.5.8 The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

7.6. Minutes of meetings of the board of directors

7.6.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.6.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 8. General meetings of shareholders.

8.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

8.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

8.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

8.7. When the Company is a one man company, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders.

9.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the third Thursday of the month of June, at 10 a.m.

9.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

9.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 10. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 11. Appropriation of profits.

11.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

11.2. Dividends

11.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

11.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 12. Dissolution and Liquidation.

12.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 8 hereof.

12.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 13. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 14. Governing law. The law of 10 August 1915 on commercial companies and its subsequent amendments, for all matters for which no specific provision is made in these Articles, as well as the law dated 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company shall be applied.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscribed amount (in EUR) | % of share capital |
|--------------------------|------------------|----------------------------|--------------------|
| Merapi Limited | 31,000 | 31,000.- | 100% |
| Total | 31,000 | 31,000.- | 100% |

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 31,000.- (thirty-one Euros).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-.

Extraordinary General Meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, and having first verified that it was regularly constituted, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a. Stef Oostvogels, attorney at law, born on 21 April 1962 in Brussel (Belgium), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - b. Gérard Maîtrejean, attorney at law, born on 13 June 1967 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - c. Mr. François Pfister, born 25 October 1961 in Uccle, attorney at law, residing at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

3. Has been appointed statutory auditor:
 - Alpha Directorship Limited, having its registered office at PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands registrar under number 597047.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

4. The registered office of the company is established in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 19 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Merapi Limited, ayant son siège social au Third Floor, Zephyr House, PO Box 715, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 220885;

Le comparant est ici représenté par Mme Catherine Messang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme qui sera soumise aux lois gouvernant cette société (ci-après la "Société"), et en particulier (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et (ii) la loi du 11 mai 2007 relative à la création de société de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF"), ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour ne durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura pour dénomination sociale "K Krakatau S.A., Société de gestion de patrimoine familial".

Art. 5. Siège social .

- 5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaire(s) délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision de l'administrateur ou s'il y a plusieurs administrateurs, par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

5.4 La Société peut avoir ses succursales ou bureaux à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

5.5 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 6. Capital - Actions et Certificats d'actions.

6.1. Capital souscrit

6.1.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).

6.1.2 Au moment et tant que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire est un associé unique au sens de l'article 23 de la Loi.

6.2. Modification du capital social

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 8 ci-après et dans les limites prévues par l'article 67-1 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe au nombre d'actions existantes.

6.4. Indivisibilité des actions

Vis-à-vis de la Société, les actions de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un seul propriétaire est admis par action. Les co-indivisaires doivent nommer une seule personne en tant que leur représentant vis-à-vis de la Société.

6.5. Enregistrement des actions

6.5.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire unique ou par décision des actionnaires.

6.5.2 Les actions qui sont nominatives seront enregistrées dans le registre des actionnaires, avec l'indication du nombre d'actions détenu par chaque actionnaire conformément à l'article 39 de la Loi.

6.5.3 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

6.5.4 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires.

6.6. Transfert d'actions

La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

6.7. Investisseurs éligibles

La Société réservera ses parts sociales aux investisseurs éligibles au sens de la Loi SPF, c'est-à-dire:

- soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé,
- soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques,

soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

En outre, les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Art. 7. Management.

7.1. Conseil d'administration

7.1.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.1.2 Au cas où la Société à un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un administrateur unique jusqu'à la souscription par un nouvel actionnaire dans le capital social de la Société.

7.1.3 Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

7.1.4 Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

7.1.5 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

7.1.6 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

7.2. Pouvoirs

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

7.3. Délégation

7.3.1 Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur.

7.3.2 Lorsque le conseil d'administration délègue ses pouvoirs à un des membres du conseil d'administration, ce membre sera appelé administrateur - délégué.

7.3.3 Le conseil d'administration déterminera la responsabilité et rémunération (le cas échéant) des mandataire(s), la durée de représentation et toutes autres conditions de ce mandat.

7.3.4 Le conseil d'administration demeure responsable des actes accomplis par les mandataire(s) conformément à l'article 59 de la Loi.

7.4. Représentation et pouvoir de signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

7.5. Modalités de réunion du conseil d'administration

7.5.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

7.5.2 Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

7.5.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

7.5.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

7.5.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

7.5.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

7.5.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.5.8 Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

7.6. Procès-verbaux des conseils d'administration

7.6.1 Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.6.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Général.

8.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

8.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

8.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

8.7. En cas d'actionnaire unique, celui-ci a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Assemblée générale annuelle.

9.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

9.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 10. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 11. Affectation des bénéfices.

11.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

11.2. Dividendes

11.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

11.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 12. Dissolution et Liquidation.

12.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 8 ci-après.

12.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 13. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions | Montant souscrit | % du capital social |
|--------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Merapi Limited | 31.000 | 31.000,- | 100% |
| Total | 31.000 | 31.000,- | 100% |

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b. Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

c. M. François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon,

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2010.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Alpha Directorship Limited, ayant son siège social au PO Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et inscrite auprès du registre des Iles Vierges britanniques sous le numéro 597047;

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2010.

4. Le siège social de la société est fixé à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MESSANG, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2008, LAC/2008/51984: Reçu cent cinquante cinq Euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009018830/208/517.

(090018433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Eurojet Aircraft Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.797.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017705/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07650. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.220.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017706/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07652. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Finholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.519.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009017710/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09741. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Fixoset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.310.

Monsieur Pierre THOLL a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société FIXOSET S.A. avec effet au 24 juin 2008.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pierre THOLL.

Référence de publication: 2009017930/2969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00351. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Stonehenge Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009017712/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09752. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Société Financière Castor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 03 juin 2008, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 03 juin 2008, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009018023/1017/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Aviation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.767.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017707/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07647. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 126.516.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017719/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09446. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Bakoua Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 120.263.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017720/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09442. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Francono, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 140.885.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Franconofurt AG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 2-4, D-60313 Frankfurt, registered with the commercial register of Frankfurt am Main, under number HRB 51764 (the Sole Shareholder);

Here represented by Maren Stadler, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated November 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the appearing party, represented as stated above, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the municipality of the registered office of the Company from Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, 4, rue Dicks.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the management board (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 8 of the articles of association of the Company in its entirety.

As a consequence of which, the Sole Shareholder resolves to proceed with the renumbering of the subsequent articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the renumbered article 8.1 (i), which used to be article 9.1. Article 8.1 (i) will read as follows:

" Art. 8.1.

(i): The affairs, including, but not limited to, all acquisitions, dispositions, financings of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (herein referred to as the Supervisory Board). There must be at least three members. However, where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a General Meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the Supervisory Board can be made up of one member until the next ordinary general meeting establishes the existence of more than one shareholder."

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges receipt of the letters of resignation of Ms Christine Marie Odile Schmitt and Mr Henrik Schoenberg Clemens Pedersen, hereby accepts their resignation and accepts to release them from their duties as members of the Management Board of the Company and gives them full discharge for their mandate.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as members of the Management Board of the Company for a period not exceeding six (6) years:

- Thomas Melchior, Independent Advisor, born in Merzig, Germany on April 14, 1964, residing at route de Mondorf, L-3260 Peppange, Luxembourg.
- Metehan Sen, CFO and executive board member of Franconofurt AG, born in Ankara, Turkey on September 25, 1970, residing at Sophienstr. 129, 60487 Frankfurt, Germany.

Seventh resolution

The Sole Shareholder acknowledges receipt of the resignation letter of Mr Metehan Sen, hereby accepts such resignation and accepts to release him from his duties as a member of the Supervisory Board of the Company and gives him full discharge for his mandate.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as member of the Supervisory Board of the Company for a period not exceeding six (6) years:

- Bruno Kling, Chairman of Supervisory Board of Franconofurt AG, born on September 16, 1956 in Frankfurt, Germany, residing at Börsenstrasse 2-4, 60313 Frankfurt, Germany.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Franconofurt AG, une société régie par les lois d'Allemagne, dont le siège social se situe à Börsenstraße 2-4, D-60313 Francfort, inscrite au registre de commerce de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 51764 (l'Actionnaire Unique)

Ici dûment représentée par Maren Stadler, lawyer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, passent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le siège social de la Société de Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg, 4, rue Dicks.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du directoire (le Directoire). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

(...»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer l'article 8 des statuts de la Société dans sa totalité.

En conséquence de quoi, l'Actionnaire Unique décide de procéder à la renumérotation des articles suivants.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le présent article (i), qui fut l'article 9.1. L'article 8.1(i) aura la teneur suivante:

«Art. 8.1.

(i): Les affaires incluant mais non limitées aux acquisitions, cession, financements de la Société et sa situation financière incluant ses livres de comptes seront soumis à la surveillance d'un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (ci-dessous décrit comme le Conseil de Surveillance). Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée Générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Directoire peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique accuse réception de la lettre de démission de Madame Christine Marie Odile Schmitt et de M. Henrik Schoenberg Clemens Pedersen, par la présente accepte leur démission et accepte de les décharger de leurs devoirs en tant que membres du Directoire de la Société et leur donne pleine et entière décharge pour leurs mandats.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Directoire de la Société pour une période ne dépassant pas six (6) ans:

- Thomas Melchior, Independent Advisor, né à Merzig, Allemagne, le 14 avril 1964, résidant à route de Mondorf, L-3260 Peppange Luxembourg.

- Metehan Sen, CFO et executive board member de Franconofurt AG, né à Ankara, Turquie le 25 septembre 1970, résidant à Sophienstr. 129, 60487 Francfort Allemagne.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique accuse réception de la lettre de démission de M. Metehan Sen, par la présente accepte leur démission et accepte de le décharger de ses devoirs en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour son mandat.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer la personne suivante en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société pour une période ne dépassant pas six (6) ans:

Bruno Kling, Chairman of Supervisory Board de Franconofurt AG, né à Frankfort, Allemagne le 16 septembre 1956, résidant à Börsenstrasse 2-4, 60313 Frankfort Allemagne.

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française sur demande de la partie comparante. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 janvier 2009, LAC/2009/2615. - Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018231/5770/143.

(090018460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017715/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08866. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Euronord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2009017853/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08793. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Finholding Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 27.980.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009017713/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09747. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Vodafone International 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.882.974.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

En date du 18 décembre 2008, le conseil de Vodafone International 1 S.à r.l. a décidé avec effet immédiat:

- d'accepter la démission de M. Joel Walters, avec adresse au Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société.

- de nommer en remplacement M. Robert Fleming, avec adresse au Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017939/1844/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2008 que les mandats de Monsieur Martin Lippert, Monsieur Morten Brogger et Monsieur Jean Mandeville en tant que membres du conseil d'administration de la Société, ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Martin Lippert
- Monsieur Morten Brogger et
- Monsieur Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009017931/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Finpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 84.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2009017855/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08808. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Avanza Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.809.

In the year two thousand and nine on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

AVANZA ALPHA S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 122.593,

Represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 January 2009, being the sole shareholder and holding all the thirteen million (13,000,000) shares in issue in AVANZA BETA S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 6th December 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 474 of 28th March 2007. The articles of association of the Company were last amended on 15th January 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 800 of 2nd April 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that a decision can validly be taken on the item of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by (i) the issue of one million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight (1,812,178) Shares for a subscription price of five Euro (€5) per Share (being a total subscription price of 9,060,890 Euro) upon the conversion of convertible notes at a conversion ratio of one to one, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new Shares through conversion of the convertible notes, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to share premium; consequential amendment of article 5.

Thereafter, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue Shares as set forth below.

The sole shareholder resolves to convert one million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight (1,812,178) Notes of a nominal value of five Euro (€5) each into a like number of Shares for a total subscription and issue price of nine million sixty thousand eight hundred ninety Euro (€9,060,890) and resolves to issue one million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight (1,812,178) Shares.

The sole shareholder acknowledged and approved that the conversion of the Notes of a total amount of nine million sixty thousand eight hundred ninety Euro (€9,060,890) constitutes full payment of the subscription price of the Shares.

As a result the sole shareholder resolves to increase the issued share capital by one million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight Euro (€1,812,178) to fourteen million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight Euro (€14,812,178) represented by fourteen million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight (14,812,178) Shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to allocate an amount of one million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight Euro (€1,812,178) being equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital, an

amount of one hundred eighty one thousand two hundred seventeen Euro and eighty cents (€181,217.8) being equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium.

The sole shareholder resolves to amend article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight Euro (€ 14,812,178) divided into fourteen million eight hundred twelve thousand one hundred seventy eight (14,812,178) Shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about EUR 5,000.- (five thousand euro).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVANZA ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.593,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 janvier 2009, étant l'associé unique et détenant toutes les treize millions (13.000.000) de parts sociales en émission dans AVANZA BETA S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2006 suivant acte de Me Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 474 du 28 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2008 suivant acte de Me Henri Hellinckx, prénotifié, publié au Mémorial numéro 800 du 2 avril 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte qu'une décision peut être valablement prise sur le point de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis par l'émission de un million huit cent douze mille cent soixante-dix-huit (1,812,178) Parts Sociales pour un prix de souscription de cinq Euro (€5) par Part Sociale (représentant un prix total de souscription de 9.060.890 Euro) suite à la conversion d'obligations convertibles à un taux de conversion de un à un, reconnaissance du paiement du prix intégral de souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales par la conversion des obligations convertibles, affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des Parts Sociales telles qu'é émises au capital social émis, un montant égal à 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission; modification subséquente de l'article 5.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité par l'assemblée:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des Parts Sociales tel que décrit ci-dessous.

Il est décidé de convertir un million huit cent douze mille cent soixante-dix-huit (1.812.178) Obligations d'une valeur nominale de cinq Euro (€5) dans un nombre équivalent de Parts Sociales pour un prix total de souscription et d'émission de neuf millions soixante mille huit cent quatre-vingt-dix Euro (€9.060.890) et il est décidé d'émettre un million huit cent douze mille cent soixante-dix-huit (1.812.178) Parts Sociales.

Il est décidé de reconnaître et d'approuver que la conversion des Obligations pour un montant total de neuf millions soixante mille huit cent quatre-vingt-dix Euro (€9.060.890) constitue le paiement intégral du prix de souscription des Parts Sociales.

Il en résulte la décision d'augmenter le capital social émis de un million huit cent douze mille cent soixante-dix-huit Euro (€1.812.178) à quatorze millions huit cent douze mille cent soixante-dix-huit Euro (€14.812.178) représenté par quatorze millions huit cent douze mille cent soixante-dix-huit Euro (14.812.178) Parts Sociales.

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Il est décidé d'allouer un montant de un million huit cent douze mille cent soixante-dix-huit Euro (€1.812.178) étant l'équivalent du total de la valeur nominale des Parts Sociales telles qu'é émises au capital social émis, un montant de cent quatre vingt-et-un mille deux cent dix-sept Euro et quatre-vingt centimes (€181.217,8) étant l'équivalent de 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission.

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, substantiellement dans la forme reprise ci-dessous:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze millions huit cent douze mille cent soixante dix-huit Euro (14.812.178) divisé en quatorze millions huit cent douze mille cent soixante dix-huit (14.812.178) Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que fixés dans les présents Statuts ".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à la présent assemblée générale extraordinaire sont estimés à EUR 5.000.- (cinq mille euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1896. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018225/242/130.

(090018313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Valex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.592.

Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15.12.2008.

1. Herr Marc HILGER tritt mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Carlo REDING, réviseur d'entreprises, geboren am 15.10.1958 in Luxembourg, wohnhaft in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 20,12 stattfindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15. Dezember 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschriften

Référence de publication: 2009017943/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

FPA SA, Famille Patrimoine et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.236.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 janvier 2009 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société FAMILLE PATRIMOINE ET ASSOCIES S.A., en abrégé FPA SA,

- du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

- au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018094/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

RXDirect Technologies S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.866.

—
En date du 13 janvier 2009:

- l'ensemble des administrateurs de la société ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat;

- le commissaire aux comptes a démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat;

- le siège social a été dénoncé par la société soussignée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009018097/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Valex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung vom 15.12.2008.

1. Herr Marc HILGER tritt mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Carlo REDING, réviseur d'entreprises, geboren am 15.10.1958 in Luxembourg, wohnhaft in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2012 stattfindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15. Dezember 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschriften

Référence de publication: 2009017944/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz zu L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxembourg unter Sektion B und der Nummer 73.935, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Reginald NEUMAN, vormals mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 4. Februar 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 190 vom 4. März 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Pierre MERSCH, CEO der ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxembourg. Herr Pierre MERSCH wird ebenfalls zum Stimmzähler ernannt.

Die Versammlung beruft zum Schriftführer Herrn Olivier SCHMIDT-BERTEAU, CFO der ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxembourg.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgendes Wortlaut hat:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) um dasselbe auf zehn Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 10.200.000,-) zu bringen ohne Schaffung von neuen Aktien, versehen mit einer Emissionsprämie von insgesamt einer Million achthunderttausend Euro (EUR 1.800.000,-), voll eingezahlt.

2.- Einzahlung durch den alleinigen Aktionär.

3.- Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung und Streichung des Artikel 5 Absatz 2 der Satzung.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmässig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-) auf zehn Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 10.200.000,-) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien und durch Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Aktien, versehen mit einer Emissionsprämie von insgesamt einer Million achthunderttausend Euro (EUR 1.800.000,-).

Einzahlung

Die Kapitalerhöhung und die Emissionsprämie, machend eine Gesamtsumme von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) wurde eingezahlt durch den alleinigen Aktionär die Gesellschaft HDI-Gerling Leben Serviceholding AG, mit Sitz in Köln (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Pierre MERSCH, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welcher erklärt die gesamte Kapitalerhöhung versehen mit einer Emissionsprämie von insgesamt zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) in bar einzuzahlen.

Besagte Summe wurde ganz in bar eingezahlt, so dass der Gesamtbetrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des ersten Beschlusses beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 5, Absatz 2 der Satzung zu streichen und Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). "Das Gesellschaftskapital beträgt zehn Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 10.200.000,-), eingeteilt in zehntausend (10.000) auf den Namen lautende Stückaktien."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

18797

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pierre Mersch, Oliver Schmidt-Berteau, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008, LAC / 2008 / 51584. Reçu à 0,5% : dix mille euros (10.000 €)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009017459/202/70.

(090017377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Suridam Holding S.A., a société anonyme incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 47.290,

duly represented by Maître Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 9 December 2008, in Luxembourg.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole partner of "AIM Services S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 74.676, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 February 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2000, number 449.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 October 2008, number 2400.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the whole corporate capital, took the following resolution:

First resolution:

The sole shareholder decides to amend article 10 paragraph 2 in order to be read as follows:

"The Company is bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Suridam S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.290,

dûment représentée par Maître Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008, à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée, est le seul associé de la société «AIM Services S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.676, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2000, numéro 449.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} octobre 2008, numéro 2400.

La comparante, représentée comme indiquée, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'article 10 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rodolphe Mouton et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC / 2008 / 50224. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017610/7241/71.

(090017613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2009, les actionnaires de JOHN DEERE FUNDING S.A. («la Société») ont décidé de renouveler le mandat de Messieurs James A. Davlin, Jeffrey A. Trahan, Nils C. Jaeger, Thomas C. Spitzfaden, Rolf ZELMER et de Madame Carmen Laun, en tant qu'administrateurs de la Société, pour un nouveau mandat qui prendra fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'adresse de Monsieur James A. Davlin, administrateur de la Société, est désormais le 1 John Deere Place, Moline, IL 61265, USA;

L'adresse de Monsieur Thomas C. Spitzfaden, administrateur de la Société, est désormais le 1 John Deere Place, Moline, IL 61265, USA;

L'adresse de Monsieur Rolf Zelmer, administrateur de la Société, est désormais le John-Deere-Str. 70, 68163 Mannheim, Allemagne.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26 janvier 2009.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils C. Jæger / Carmen Laun

Director / Director

Référence de publication: 2009018013/7947/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10206. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 301.148.712,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Suite aux résolutions prises par les associés en date du 23 décembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Eric Chun de son poste de gérant avec effet au 17 novembre 2008;
- de nommer en son remplacement et pour une durée illimitée, M. Todd Russell Lee, né le 9 avril 1968 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement 1585 Broadway, New-York, NY10036.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2009018037/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) CapVest Equity Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda,
here represented by Mrs Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30th December 2008,
- 2) LifeVest Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,
here represented by Mrs Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30th December 2008,
- 3) CapVest Special Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12,
here represented by Mrs Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30th December 2008,
- 4) CV Partners Mater II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,
here represented by Mrs Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30th December 2008,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of MedVest (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 130.236, incorporated pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 18 May 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1962 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 May 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2354 of 19 October 2007.

The appearing parties have required the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company through a non-proportional cancellation of 1,250,000 shares held by CapVest Equity Partners II L.P. for an aggregate consideration of EUR 12,500;

2. Subsequently, amendment of article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred sixty thousand euro (EUR 560,000.-) represented by fifty-six million (56,000,000) shares with a par value one cent (EUR 0.01) each."

3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the "General Meeting"), after deliberation, unanimously requires the notary to act the following resolutions:

First Resolution:

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of five hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 572,500.-) down to five hundred sixty thousand euro (EUR 560,000.-) through a non-proportional cancellation of shares. The General Meeting resolves to cancel one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and held by CapVest Equity Partners II L.P., for an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.).

Each and all shareholders of the Company agree on the above-mentioned cancellation of shares and acknowledge that such cancellation of shares is for CapVest Equity Partners II L.P.

The Company and CapVest Equity Partners II L.P. shall agree on the settlement of the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The General Meeting resolves to authorise Mr Pierre Beissel, Avocat à la Cour or Ms Laura Rossi, Avocat à la Cour, or Ms Céline le Cam, avocat, all residing in Luxembourg, each acting individually with full power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned reduction of the Company's share capital.

Second Resolution

The General Meeting resolves to amend article 6 first paragraph (share capital) of the articles of association, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred sixty thousand euro (EUR 560,000.-) represented by fifty-six million (56,000,000) shares with a par value one cent (EUR 0.01) each."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CapVest Equity Partners II L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état des Bermudes, ayant son siège de direction principal à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda,

représenté par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2008,

2) LifeVest Ltd, un limited partnership régi par les lois de l'état des Bermudes, ayant son siège de direction principal à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12,

représenté par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2008,

3) CapVest Special Partners II L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état des Bermudes, ayant son siège de direction principal à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12,

représenté par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2008,

4) CV Partners Mater II L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état des Bermudes, ayant son siège de direction principal à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12,

représenté par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2008,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de MedVest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.236, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 1962 du 12 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2354 du 19 octobre 2007.

Les comparants ont demandé le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation non-proportionnelle de 1.250.000 parts sociales détenues par CapVest Equity Partners II L.P. pour un montant total de EUR 12.500,-.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui devra avoir la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante mille euros (EUR 560.000,-) représenté par cinquante-six millions (56.000.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

3. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société de manière à le porter de sa valeur actuelle de cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 572.500,-) à cinq cent soixante mille euros (EUR 560.000,-) par annulation non-proportionnelle de parts sociales. L'Assemblée Générale décide de procéder à l'annulation susmentionnée de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et détenues par CapVest Equity Partners II L.P., pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Chacun des associés de la Société approuve l'annulation susmentionnée et prend acte que cette annulation n'est pas proportionnelle et qu'il ne se fait qu'en faveur de CapVest Equity Partners II L.P.

La Société et CapVest Equity Partners II L.P. devront convenir du règlement dudit montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'Assemblée Générale décide d'autoriser Monsieur Pierre Beissel, avocat à la Cour, Madame Laura Rossi, avocat à la Cour, ou Madame Céline Le Cam, avocat, tous demeurant au Luxembourg, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, à faire les modifications appropriées dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction ci-dessus du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 (capital social) premier paragraphe des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante mille euros (EUR 560.000,-) représenté par cinquante-six millions (56.000.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LE CAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1710. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018222/242/156.

(090018250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.764,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Suite aux résolutions prises par les associés en date du 17 décembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Eric Chun de son poste de gérant de classe A avec effet au 17 novembre 2008;
- de nommer en son remplacement et pour une durée illimitée, M. Todd Russell Lee, né le 9 avril 1968 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement 1585 Broadway, New York, NY10036.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2009018038/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Santa Luçia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.567.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique
le 22 décembre 2008 à 12.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 22 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
Francesca Docchio / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009018104/9125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.473.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique
le 22 décembre 2008 à 14.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 22 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
Francesca Docchio / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009018105/9125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**9REN Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. FR Solar Luxco (3)).**

Capital social: EUR 46.902.050,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 137.669.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Solar Luxco JVCo, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.668 (the Sole Shareholder), Here represented by Sophie Arvieux, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party, FR Solar Luxco JVCo is the sole shareholder of FR Solar Luxco (3), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.669 and having a share capital amounting to forty-six million nine hundred two thousand fifty euro (EUR 46,902,050.-) (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of May 6, 2008, number 1106, page 53047; the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of December 29, 2008, number 3029, page 145370; and

II. The Company's share capital is presently set at forty-six million nine hundred two thousand fifty euro (EUR 46,902,050.-), represented by one million eight hundred seventy-six thousand eighty-two (1,876,082) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into "9REN Holding" and consequently amendment of article 1. of the current articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "9REN Holding" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."; and

2. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "9REN Holding" and consequently resolves to amend the current article 1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "9REN Holding" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).".

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FR Solar Luxco JVCo, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.668 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, FR Solar Luxco JVCo est l'associé unique de FR Solar Luxco (3), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son social au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.669 et ayant un capital social de quarante-six millions neuf cent deux mille cinquante euros (EUR 46.902.050.-) (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mai 2008, numéro 1106, page 53047; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 décembre 2008, numéro 3029, page 145370; et

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-six millions neuf cent deux mille cinquante euros (EUR 46.902.050.-), représenté par un million huit cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (1.876.082) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

III. Que l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Modification de la dénomination de la Société en "9REN Holding" et modification en conséquence de l'article 1. des statuts actuels de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Le nom de la société est "9REN Holding" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."; et

2. Divers.

IV. que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "9REN Holding" et décide par conséquent de modifier l'actuel article 1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Le nom de la société est "9REN Holding" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Déclaration et Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Ce document a été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 janvier 2009. LAC/2009/2194. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018220/5770/105.

(090018562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Beluga, Société Anonyme Soparfi,
(anc. Beluga Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.506.

In the year two thousand nine, on the fifteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BELUGA HOLDING", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, incorporated by deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on December 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 465, dated March 3, 2006. No amendments have been made since. The company is registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 112506.

The meeting is presided by Mrs Sonia Bidoli, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal,

who appoints as secretary Mrs Muriel Trap, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Abolition of the securitisation status and accordingly change of the object of the company into "Soparfi" with effect on January 1, 2009.

2) Amendment of articles 1, first paragraph, and of article 2 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to change the object of the company with effect on January 1, 2009, by abolition of the securitisation status, so that article 2 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Second resolution

The General Meeting resolves as a consequence of the above-mentioned resolution to change the name of the limited company from "BELUGA HOLDING" INTO "BELUGA" with effect on January 1, 2009, so that article 1, first paragraph will henceforth read as follows:

" **Art. 1. 1st paragraph.** There is hereby formed a limited company (Société anonyme) under the name of BELUGA." Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELUGA HOLDING", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg le 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 3 mars 2006. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.506.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia Bidoli, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Trap, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision d'abroger le statut de société de titrisation et de modifier en conséquence son objet social en "Soparfi" avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente des articles 1, premier paragraphe et de l'article 2 des statuts de la société.

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de société de titrisation avec effet au 1^{er} janvier 2009 et de modifier en conséquence son objet social et de conférer à l'article 2 des Statuts de la Société la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, suite à la résolution précédente de changer la dénomination de la société anonyme de "BELUGA HOLDING" en "BELUGA" avec effet au 1^{er} janvier 2009 de manière à ce que dorénavant l'article 1^{er}, premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

" **Art 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELUGA."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, M. Trap, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 janvier 2009. LAC/2009/2446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018219/5770/126.

(090018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Maelstrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.061.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique
le 17 décembre 2008 à 10.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 17 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
Francesca Docchio / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009018106/9125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Acta, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.046.

—
L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Acta S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 51.046, constituée suivant acte notarié reçu le 28 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 380 du 10 août 1995; dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 19 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1004 du 7 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 13.932 (treize mille neuf cent trente-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 19 mai 2008 au 31 décembre 2008.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 décembre 2008.
- 3) Changer la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle en 2009.
- 5) Modifier les articles 15 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 19 mai au 31 décembre.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide en conséquence de sorte que l'exercice social ayant débuté le 20 mai 2008 se termine le 31 décembre 2008.

Troisième résolution:

L'assemblée décide également de modifier la date de l'assemblée annuelle pour la fixer au deuxième mercredi du mois de mai.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de fixer la prochaine assemblée générale annuelle en 2009.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 15 et 18 des statuts pour leur donner suivante:

Art. 15. Premier alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.»

Art. 18. Premier alinéa. «L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé : A. BRAQUET, S. WOLTER, S. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018223/242/56.

(090018262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Acadia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.400.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Acadia Capital Holding S.A." avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140 du 29 juillet 2002

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 87.400;

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander KELLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Diminution de la valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) à cent euros (100.- EUR) et en conséquence augmentation du nombre d'actions émises de trois cent vingt (320) à trois mille deux cents (3.200).

2.- Approbation du projet de fusion du 9 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2957 du 15 décembre 2008, entre Acadia Capital Holding S.A. société absorbée, et Hottinger Financial S.A. préqualifiée, société absorbante en vertu duquel la Acadia Capital Holding S.A. sera absorbée par Hottinger Financial S.A. moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Acadia Capital Holding S.A. à Hottinger Financial S.A., sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Hottinger Financial S.A. qui devra (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, six cent quarante (640) nouvelles actions, entièrement libérées, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit aux dividendes à

partir du 1^{er} octobre 2008, (ii) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Hottinger Financial S.A. l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et Hottinger Financial S.A. sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1^{er} octobre 2008 tout en reprenant le passif.

3.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur fonction jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

4.- Reconnaissance que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de la Société et de Acadia Capital Holding S.A., la Société cessera d'exister.

5.- Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour donner effet au transfert à Acadia Capital Holding S.A. de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diminuer la valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) à cent euros (100,- EUR) et en conséquence d'augmenter le nombre d'actions émis de son montant actuel trois cent vingt (320) à trois mille deux cents (3.200).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion du 9 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2957 du 15 décembre 2008, entre Acadia Capital Holding S.A., société absorbée, et Hottinger Financial S.A. préqualifiée, société absorbante en vertu duquel la Acadia Capital Holding S.A. sera absorbée par Hottinger Financial S.A. moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Acadia Capital Holding S.A. à Hottinger Financial S.A., sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Hottinger Financial S.A. qui devra (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, six cent quarante (640) nouvelles actions, entièrement libérées, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du 1^{er} octobre 2008, (ii) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Hottinger Financial S.A. l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et Hottinger Financial S.A. sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1^{er} octobre 2008 tout en reprenant le passif.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de Acadia Capital Holding S.A., société absorbée, et de Hottinger Financial S.A., société absorbante, Acadia Capital Holding S.A. société absorbée cessera d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme chaque administrateur de Hottinger Financial S.A., avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à Hottinger Financial S.A. de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, A. KELLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2107. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009018245/206/104.

(090018393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Lincoln Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.422.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société DRUMMORE FINANCE S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 13 janvier 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LINCOLN CAPITAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter,

ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cent mille euros (EUR 100.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 avril à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société CeDerLux-Services S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 janvier 2009. LAC/2009/2187. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018820/5770/154.

(090018447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Britannia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.711.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Britannia Capital Holding S.A." avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 24 décembre 2001 inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 82.711;

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander KELLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Approbation du projet de fusion du 9 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2957 du 15 décembre 2008, entre Britannia Capital Holding S.A., société absorbée, et Hottinger Financial S.A. préqualifiée, société absorbante en vertu duquel la Britannia Capital Holding S.A. sera absorbée par Hottinger Financial S.A. moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Britannia Capital Holding S.A. à Hottinger Financial S.A., sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Hottinger Financial S.A. qui devra (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, cinq mille quatre cent quinze (5.415) nouvelles actions, entièrement libérées, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du 1^{er} octobre 2008, (ii) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Hottinger Financial S.A. l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et Hottinger Financial S.A. sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1^{er} octobre 2008 tout en reprenant le passif.

2.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur fonction jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3.- Reconnaissance que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de la Société et de Britannia Capital Holding S.A. la Société cessera d'exister.

4.- Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour donner effet au transfert à Britannia Capital Holding S.A. de l'universalité du patrimoine

actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion du 9 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2957 du 15 décembre 2008, entre Britannia Capital Holding S.A., société absorbée, et Hottinger Financial S.A. préqualifiée, société absorbante en vertu duquel la Britannia Capital Holding S.A. sera absorbée par Hottinger Financial S.A. moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Britannia Capital Holding S.A. à Hottinger Financial S.A., sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Hottinger Financial S.A. qui devra (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, cinq mille quatre cent quinze (5.415) nouvelles actions, entièrement libérées, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du 1^{er} octobre 2008, (ii) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Hottinger Financial S.A. l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et Hottinger Financial S.A. sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1^{er} octobre 2008 tout en reprenant le passif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de Britannia Capital Holding S.A., société absorbée, et de Hottinger Financial S.A., société absorbante, Britannia Capital Holding S.A. société absorbée cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme chaque administrateur de Hottinger Financial S.A., avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à Hottinger Financial S.A. de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 15.10 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, A. KELLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2105. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009018249/206/100.

(090018350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2008 que les mandats de Monsieur Morten Brogger, Monsieur Martin Lippert et Monsieur Jean Mandeville en tant que membres du conseil de gérance de la Société, ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Morten Brogger,
- Monsieur Martin Lippert, et
- Monsieur Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009017932/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 06/01/2009 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- * Van Lanschot Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Van Lanschot Corporate Services S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Harbour Trust and Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 janvier 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Represented by: Mr H.H.J. Kemmerling and Mr F.H.R. Sonnenschein / Represented by: Mr H.H.J. Kemmerling and Mr F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2009017934/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.